

(1)

(N° 201.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 16 MAI 1888.

Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1888 (1).

AMENDEMENT.

ART 34.

Canal de Bruges à Heyst et port de Heyst.

Ajouter : Canal à grande section de Bruges à la mer du Nord par Ostende.

Études simultanées.

Crédit porté de 50 à 60,000 francs.

FERD. DE STUERS.

(*) Budget, n° 139, XIV.

Rapport, n° 176.

Amendements, n° 183 et 189.